

Aux investisseurs de Credit Suisse Fondation
de placement CSF Infrastructures énergétiques
Suisse:
A (35328126), L (22656688), M (35328307)

4 décembre 2020

CSF Infrastructures énergétiques Suisse – Adaptation du prospectus

Madame, Monsieur,

Lors de sa réunion du 26 août 2020, le Conseil fédéral a adopté des modifications ponctuelles de quatre ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle. En fait également partie la modification annoncée concernant les placements dans les infrastructures selon laquelle cette nouvelle catégorie a une part limitée de 10% depuis le 1^{er} octobre 2020. De ce fait, les placements dans les infrastructures selon l'OPP 2 ne sont généralement plus des placements alternatifs. Selon le Bulletin de la prévoyance professionnelle no 153 de l'OFAS, un investissement ne peut être assimilé à la nouvelle catégorie de placement que s'il ne s'agit pas d'un effet de levier. Le groupe de placement CSF Infrastructures énergétiques Suisse remplit ce critère. C'est pourquoi Credit Suisse Fondation de placement déclare donc le groupe de placement, dans la catégorie de placement d'«infrastructures».

Par ailleurs, le gestionnaire du groupe de placement, Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG, agit désormais comme gestionnaire de portefeuille indépendant avec une autorisation de la FINMA comme gérant de fortune collective et a modifié sa raison sociale en Energy Infrastructure Partners AG. Credit Suisse Asset Management demeure étroitement lié à l'entreprise en tant qu'investisseur important. Pour vous en tant qu'investisseur dans le groupe de placement CSF Infrastructures énergétiques Suisse, cette nouvelle orientation n'entraîne aucune modification majeure. En particulier, la gestion du portefeuille et des investissements continuera d'être assurée par la même équipe que jusqu'ici. Les processus d'investissement éprouvés seront eux aussi maintenus.

Compte tenu de cette situation, nous avons mis à jour le prospectus du groupe de placement.

Vous trouverez ci-après quelques explications concernant les principaux changements:

- **Page de couverture:** nouvelle classification en tant que «Placement dans des infrastructures»
- **Chiffre 2 «Concept de placement»:** suppression des informations concernant la phase de constitution (celles-ci ne sont désormais plus valables)
- **Chiffre 4 «Organisation»:** changement de raison sociale du gestionnaire de portefeuille de «Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG» en «Energy Infrastructure Partners AG»
- **Chiffre 6 «Droits de participation»:** description du processus plus claire et concrète
- **Annexe:** nouveaux graphiques à des fins d'illustration de l'écoulement du temps lors de l'émission et du rachat de droits de participation

Un certain nombre de modifications d'ordre rédactionnel ont également été apportées. Vous trouverez en annexe le nouveau prospectus en vigueur à partir du 1 décembre 2020 dans sa version finale, avec indication des modifications.

En cas de questions, veuillez contacter votre Relationship Manager, qui se fera un plaisir de vous répondre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA
Formulaire sans signature